



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-429 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-429 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles patrimoniaux.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2026-429 est entré en vigueur le 21 avril 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 22 AVRIL 2026

France Bellefleur, CPA
Greffière-trésorière et directrice générale